GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 27 JUILLET 1793.

VARSOVIE, *le 27 Juillet.*

Suite des séances de la Diète extraordinaire asſemblée à Grodno.

Du Mercredi 17. M. Łobarzewski, de Czerniechów, demande que les Etats ſtatuent définitivement ſur le projet qu'il avoit remis, relativement aux pleins-pouvoirs illimités à donner à la Députation, déſignée pour traiter avec M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie.—La majeure partie de la Chambre s'oppoſe à ce projet; quelques uns cependant en réclament l'adoption; d'autres prient S. M. d'ouvrir ſon avis ſur cet objet.

En conſéquence S. M. prit la parole, & après avoir inſiſté fortemement ſur la néceſsité urgente d'éloigner autant qu'il étoit poſsible, les maux qui affligeoient déjà la Pologne, & ceux qui ſembloient la menacer encore; il conſeilla d'enjoindre aux Chanceliers des deux Nations, qu'ils euſsent à ſe rendre chez M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie, pour renouveller leurs inſtances auprès de lui, & l'engager à ne point inſiſter auſsi vivement ſur une réſolution définitive, comme auſsi à remettre ſous les yeux de S. M. I. le ſort funeſte de la République, & le vœu général des citoyens, qui de leur côté ont mis la confiance la plus entière dans les promeſses & la bienveillance de cette Auguſte Souveraine.

Les Etats ayant ſouſcrit à cette motion, MM. les Chanceliers ſe rendirent auſsitôt chez M. l'Ambaſsadeur; mais à leur retour ils informèrent la Chambre, que ce Miniſtre ne vouloit accorder aucun délai, & qu'en conformité des ordres qu'il venoit de recevoir, il exigeoit que la Députation fût au plutôt munie de pleins-pouvoirs ſuffiſans, pour traiter & conclure définitivement avec lui.

Auſsitôt quelques uns des nonces remirent ſur le tapis, le projet de M. de Czerniechów, (Łobarzewski) & demandèrent qu'il fut pris en conſidération, & décidé; mais un plus grand nombre s'y oppoſa comme auparavant. Sur ces entrefaites, M. Szydłowski, de Płock, remit un autre projet qui préſentoit un réſultat tout différent, mais il fut refuſé par M. le Maréchal, ce qui occaſionna de nouveaux débats dans la Salle.

Lorſqu'ils furent un peu calmés, on en revint au projet de M. de Czerniechów, & à la ſuite d'une aſsez longue oppoſition, on détermina un recueillement de ſuffrages ſur cette propoſition: *le projet de M. de Czerniechów ſera-t-il décidé? oui ou non.* Le Turnus achevé, il y eut 77 voix pour l'affirmative, & 20 ſeulement pour la négative.

Après avoir fait ſubir à ce projet diverſes corrections & changemens, on fit un nouveau recueillement de ſuffrages ſur cette ſeconde propoſition: *le projet de M. de Czerniechów ſera-t-il adopté ou non, tel qu'il vient d'être retouché?* 69 voix ont été pour l'acceptation; il ne s'en eſt trouvé que 20 d'oppoſans. En conſéquence le dit projet a été érigé en loi; il eſt de la teneur ſuivante.

Réſolution pour la Députation déſignée aux fins de traiter avec M. l'Ambaſsadeur extraordinaire de Ruſsie.

„ Nous Roi, de concert avec les Etats de la République Conféderée aſsemblés en Diète, ne perdant jamais de vue le ſort de la patrie confié à nos ſoins, Nous avons pris pour règle unique de nos démarches, d'éloigner autant qu'il eſt poſsible par Notre prudence, Nos conſeils, & Notre conſtance inébranlable dans les mêmes principes, les maux qui affligent ou menacent le Royaume. Fidèles à ce plan dicté par le patriotiſme, ne connoiſsant qu'une paſsion, celle de remplir nos devoirs, nous avons fait retentir dans l'Univers entier, les accens douloureux d'une Nation gémiſsante ſous le joug d'une prépondérance impérieuſe. Nous avons prouvé à nos concitoyens, qu'il n'eſt aucun de nous qui ne préfère de devenir la victime de ſon zèle à remplir ſes obligations, plutôt que de tromper leur attente, pour ménager ſa perſonne, que nous devons être toujours prêts de ſacrifier, pour le bien d'une patrie qui nous eſt chère à tous. Mais ſi d'un côté, les craintes les plus fondées ſur le ſort des perſonnes qui compoſent l'aſsemblée des Etats, ne peuvent nous juſtifier pleinement devant la Nation; de l'autre, nous deviendrions ſans doute coupables à ſes yeux, ſi trop de ſécurité endormoit nos inquiétudes, dans des circonſtances auſsi critiques, & qui ſuivant la teneur des notes mêmes de M. l'Ambaſsadeur, en date du 15. & du 16. du cour: préſagent à toute cette Nation, les revers les plus affreux. Abandonnés à nous-mêmes; dépourvus de tout appui étranger; n'ayant d'autres reſsources qu'un très-petit nombre de troupes, & des treſors épuiſés; aſsiégés de toutes parts & inceſsamment par mille fléaux redoutables, & dont le poids devient de jour en jour plus accablant; l'humanité elle-même ſemble nous interdire une guerre que nous ne pourrions ſoutenir, & qui feroit répandre en pure perte le ſang des citoyens. Toute entrepriſe qui ne pourroit avoir pour réſultat, qu'une deſtruction plus aſsurée & plus prochaine & de l'exiſtence & du nom Polonois; toute entrepriſe de ce genre ſeroit ouvertement déſavouée par les devoirs de repréſentant..... Nos malheurs étant à leur comble, & rien ne pouvant déſormais les détourner, il ne nous reſte plus d'autre parti, que de prendre à témoins de notre innocence & des maux que nous éprouvons, ce Dieu juſte & tout-puiſsant qui juge le cœur des hommes, comme auſsi l'Univers entier qui voit l'oppreſsion ſous laquelle on nous fait gémir; & du reſte, d'attendre ſur le ſort de notre patrie, les ordres ſuprêmes de l'Auguſte Catherine; perſuadés que la confiance que lui voue la Nation Polonoiſe, & Sa propre grandeur d'ame en adouciront la rigueur, & qu'au lieu de vouloir notre ruine, Elle daignera nous tendre une main ſecourable."

En conſéquence, Nous Roi, de l'aveu des Etats aſsemblés en Diète, enjoignons à la Députation déſignée pour traiter avec M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie, de lui témoigner toute l'étendue de notre confiance, & de celle de la Nation entière dans la juſtice & la magnanimité de S. M. I. puis de ſigner le traité en entier, & dans toute ſa teneur, tel que l'a énoncé dans ſa note le dit Ambaſsadeur, lequel a déclaré ne vouloir accéder à aucune eſpece de changemens; ce traité ayant été reconnu pour légal & juſte, par cette grande Souveraine qui tant de fois a vu entre ſes mains le ſort des Nations, & qu'un peuple infortuné prend pour juge de ſa deſtinée; ſans rien oppoſer à Ses Hautes déterminations, que l'excès de ſon malheur, & Sa propre grandeur d'ame...... "

Après quoi M. Mikorski, de Wyſzogrod, demanda que l'on décidât le projet qu'il avoit remis la veille, touchant la communication à faire aux miniſtres étrangers, des notes remiſes par M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie. Le Secrétaire de la Diète lut ce projet, qui fut adopté à l'unanimité, & dans les termes ſuivans.

Injonction aux Chanceliers des deux Nations.

„ Nous Roi, de l'aveu des Etats Confédérés de la République, enjoignons aux Chanceliers des deux Nations, de communiquer aux miniſtres étrangers qui ſe trouvent à Grodno, les notes remiſes par M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie, les 11. 15. & 16 de ce mois, comme auſsi le projet de traité." —Enſuite la ſéance fut levée pour être repriſe le lendemain; cependant il n'y en eut point les deux jours ſuivans.

Du ſamedi 20. M. le Maréchal ouvrit la ſéance par un diſcours de remerciment à S. M. ſur l'injonction qu'Elle avoit bien voulu donner à la Députation, pour ſigner le traité avec M. l'Ambaſsadeur. Il fit enſuite un rapport ſur une note remiſe le jour même, par M. le Miniſtre de Pruſse, lequel demande qu'il ſoit donné des pleins-pouvoirs à la Députation, pour qu'elle puiſse entrer en négociation avec lui, & procéder à la concluſion définitive du traité de partage.

La Députation déſignée pour traiter avec M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie, eſt venue préſenter le rapport de ſes dernières ſéances. Elle a dit en outre que M. l'Ambaſsadeur demandoit expreſsément, que la ſignature du traité propoſé par lui, fût effectuée au plutard pour le 22.

M. Goławski, de Sandomire, remercie S. M. de ce

qu'Elle a conféré le baton de Gr: Maréchal de Lithuanie, à M. Tyszkiewicz, à ce citoyen vertueux, dont le zèle & le patriotisme ne se sont jamais démenties. Les membres des Etats voulant prouver à S. M. que ce choix avoit mérité & obtenu leurs suffrages, ils vinrent tous lui baiser la main.

On vit ensuite se succèder plusieurs motions, ayant toutes pour objet, de développer l'illégalité de quelques unes des opérations de la Confédération de Targowice, & l'injustice de quelques autres. Plusieurs membres appuyèrent ces motions, & demandèrent la cassation d'un grand nombre d'arrêtés & résolutions décrétées par la dite Confédération. Cette matière sur laquelle il n'y eut rien de décidé, occupa le reste de la séance......

Le 22. la Députation conformement à ses nouvelles instructions, & au vœu fortement prononcé de S. E. M. l'Ambassadeur, a signé le traité d'alliance & de partage, tel qu'il lui avoit été remis par ce ministre, lors de la première conférence.

Le même jour S. E. M. l'Ambassadeur a donné un diner splendide, accompagné d'une musique militaire, & suivi de plusieurs salves d'artillerie, en mémoire de la naissance de la Psse. Olga, fille de S. A. S. le Grand Duc de Russie. Il y avoit invité les divers ministres Nationaux & étrangers, MM. les Députés, & toutes les personnes distinguées qui se trouvent à Grodno.

S. M. vient de conférer à M. Moszyński Secrétaire du Gr: Duché de Lithuanie, la dignité de grand-Maréchal de la Couronne, & celle de Maréchal de Cour de la Couronne, à M. Bieliński Maréchal actuel de la Diète. Toutes les deux étoient vacantes, la première, par la démission de M. Mnizech; la seconde, par celle de M. Raczyński.—M. Załuski nonce de Sandomire, a été aussi nommé à la charge de Trésorier de Cour de la Couron: & M. Gielgud Gr: Notaire de Camp de Lithuanie, à celle de Maréchal de Cour de ce même Duché.

F R A N C E.

Evenemens Politiques dans les derniers jours de Juin, & les premiers de Juillet.

L'assemblée a entendu le rapport que lui a fait Barrere au nom du comité de salut public, sur la convocation des assemblées primaires, pour l'acceptation de la constitution. A la suite de ce rapport souvent applaudi, & dont l'impression, ainsi que l'envoi aux départemens, districts, municipalités, armées & sociétés populaires, sont ordonnés, Barrere a proposé un projet de décret qui a été adopté dans les termes suivans:

„ La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète ce qui suit: "

„ La déclaration des droits de l'homme & du citoyen, & l'acte constitutionnel présentés à l'acceptation du peuple François, seront envoyés à toutes les communes, aux armées & aux sociétés populaires, & le comité de salut public est chargé d'en adresser aux représentans du peuple près les armées, & aux Généraux. "

„ La déclaration des droits & l'acte constitutionel, seront présentés à l'acceptation des assemblées primaires convoquées dans la huitaine, à compter du jour de la réception du présent décret."

„ Les assemblées primaires se formeront dans les chefs-lieux de canton, ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'à présent. "

„ Le peuple François est invité à exprimer son vœu, par la formule énoncée dans l'article XX. au titre des assemblées primaires. "

„ Après que les votes seront recensés, chaque assemblée primaire enverra à la convention, une expédition de son procès-verbal, & un citoyen pour se réunir à Paris le 10 Août, à la fête Nationale de l'unité & de l'indivisibilité de la République, lesquels envoyés pourront être choisis parmi les fonctionnaires publics, officiers civils & militaires. "

„ Le recensement de la volonté Nationale sera fait à la Convention Nationale, en présence des envoyés des assemblées primaires; son résultat sera proclamé solemnellement le 10 Août, sur l'autel de la patrie. "

„ La réunion civique qui avoit lieu chaque année le 14 Juillet, aura lieu à l'avenir le 10 Août. "

„ Immédiatement après la publication du vœu du peuple François, sur l'acte constitutionel, la Convention indiquera l'époque prochaine des assemblées primaires, pour l'élection de l'assemblée Nationale, & la formation des autorités constituées. "

„ Le comité d'instruction publique est expressément chargé de présenter dans trois jours, le moyen d'exécution de la fête Nationale du 10 Août. "

„ Il sera envoyé avec le présent décret, une instruction & un modèle de procès-verbal, que les assemblées primaires seront invitées à suivre, pour que l'uniformité de l'expression de leurs vœux, ne laisse aucune incertitude sur leur résultat. "

„ Il sera alloué à chacun des envoyés des assemblées primaires, six livres pour poste pour le départ & leur retour, & 60 liv: pour leur séjour à Paris. Les frais seront payés sur la représentation du procès-verbal de l'assemblée primaire, & sur la quitance du citoyen nommé; savoir, pour le départ, par les receveurs de district, & pour le séjour & le retour, par la trésorerie Nationale. Ces quittances & procès-verbaux seront reçus comme comptant à la trésorerie Nationale, & serviront de pieces comptables. "

„ L'acte constitutionnel & le présent décret, seront portés par des couriers extraordinaires, aux administrations de départemens & de districts, qui dans les trois jours, seront tenus de les faire parvenir dans toutes les communes & chef-lieux de cantons, pour y être affichés. "

„ Les administrateurs de départemens & de districts, feront annoncer solemnellement l'envoi de l'acte constitutionel, & certifieront dans le jour le ministre de l'intérieur, de sa réception, affiche & proclamation...."

Depuis deux jours, Paris retentit du bruit des canons & des acclamations du peuple. Plus de cent bouches à feu proclament les droits de l'homme, & la souveraineté des Nations; plusieurs décharges d'artillerie signalent l'adhésion des sections à la constitution. Un cortege immense accompagne les Députations qui se rendent à la Convention: une musique guerriere & des chansons patriotiques se font entendre au milieu de cette cérémonie civique.

Presque toutes les sections de Paris, convoquées en assemblées primaires, ont accepté l'acte constitutionnel; le canon d'allégresse a célébré cet heureux événement. Les autres sections qui n'ont pas encore émis leur vœu, sont assemblées; & l'on pense qu'elles suivront en tout, le sentiment de celles qui ont voté les premières.

Le reste des sections de Paris, sont ensuite venues apporter leur adhésion à l'acte constitutionnel. Les sections des Droits-de-l'homme & du fauxbourg-du-Nord ont été introduites les premières, au bruit d'une musique militaire, & des cris de *vive la République, vive la Montagne*! Leur adhésion à la constitution, présentée par les mandataires du peuple, a été unanime, & les citoyens ont fait serment de la défendre jusqu'à la mort.

Legendre a ensuite annoncé, que des malveillans avoient fabriqué, & faisoient imprimer une constitution, qu'ils se disposoient à répandre avec profusion, comme l'ouvrage de la Convention Nationale, & pour tromper le peuple. Il a demandé que la peine de mort fût prononcée, contre ceux qui répandroient & feroient imprimer une constitution contre-faite. L'assemblée décrète cette proposition.

Les représentans du peuple près l'armée des Alpes, écrivent que depuis que la constitution ne renferme plus de conbinaisons savantes, le peuple s'éclaire sur les événemens, & qu'il se rallie au dépôt sacré des loix. Toute l'armée & 40,000 citoyens de Grenoble, dévoués à la République une & indivisible, bénissent les représentans de la Nation, de lui avoir enfin donné un gouvernement fondé sur les principes de la liberté & de l'égalité; ils ne reconnoitront pour organe de la volonté Nationale, que la Convention. (L'assemblée applaudit au civisme de l'armée des Alpes & des citoyens de Grenoble, & en ordonne la mention au bulletin, ainsi qu'au procès-verbal.)

Un membre annonce que plusieurs districts de la Haute-Garonne abandonnent leurs administrateurs, & que 4000 citoyens de la société populaire de Toulouse, adhèrent à tous les décrets de la Convention.

Chartres se fortifie, afin d'arrêter la marche des révoltés, dans le cas où ils tenteroient de se porter sur la Beauce. La constitution lue dans les assemblées primaires de cette ville, y a été acceptée avec transport.

Les comités de division & de salut public font rendre le décret suivant:

1. Il sera formé des districts de Vaucluse, Apt, Louveze & Orange, un quatre-vingt-septieme département, sous la dénomination de département de Vaucluse.—2. L'administration de ce département & le tribunal criminel, seront fixés dans la ville d'Avignon.— 3. Le district de Vaucluse portera dorénavant le nom de district d'Avignon.

Barrere a ensuite représenté, que depuis la guerre de la Vendée, le nombre des soldats de la liberté ayant beaucoup augmenté, le comité de salut public avoit pensé,

que les 400 millions de récompenses territoriales qui leur étoient promis, n'étoient pas suffisans, & il a proposé de les porter à 600 millions, pour les armées de terre & de mer. L'assemblée l'a ainsi décrété.

Le comité a pensé encore qu'il falloit rassurer sur leur sort, les ecclésiastiques qui ont des droits à la justice Nationale, & qui seront de fermes soutiens de la République, s'ils n'en sont pas abandonnés. Il a proposé de décrèter, que leur traitement fait partie de la dette Nationale: ce qui a été aussi décrété.

Le Général Ferriere a obtenu une Cour martiale, chargée d'examiner les inculpations & les reproches du Général Custine sur l'affaire du 17 Mai dernier.—Arthur-Dillon & deux officiers du régiment de Walsh ont été arrêtés comme suspects, & conduits à l'Abbaye.

La nomination du Commandant - Général provisoire de la garde Parisienne, a eu lieu le 2 de ce mois. Sur 13,334 votans, le citoyen Henriot a eu 9084 suffrages; le citoyen Raffet 6095. La société des Jacobins s'intéressoit beaucoup à la nomination de Henriot. — D'après un arrêté du comité de salut public, on a séparé le 3 du cour: le jeune Dauphin, de Marie Antoinette sa mère.

„ L'isle de Corse est en pleine contre-révolution: Paoli y a été nommé Généralissime. Cet ambitieux est parvenu à égarer ses concitoyens, en faisant accroire que la Corse alloit être livrée aux Génois, & Louis XVI. remplacé par le Duc d'Orléans. Les deux nouveaux commissaires, Antiboul & Bô, envoyés dans cette isle, pour y seconder le zèle des trois députés qui s'y trouvoient déjà, ont été arrêtés au nom de la conjuration administrative qui a éclaté dans le Midi de la France.—Salicetti, Lacombe-St.-Michel & Delcher écrivent de Bastia, en date du 2 Juin, qu'une assemblée Nationale, sous le nom de *Consulta*, s'est formée le 26 Mai. Ses premières opérations ont été de nommer Paoli président & Généralissime; le pere Leonardo, vice-président, & secrétaire, Pozzo-di-Borgo, déjà procureur-syndic du département. La *Consulta* a proscrit ensuite les citoyens Salicetti, Caza-Bianca & un autre député; elle a décrété que les individus de leurs familles seroient mis en état d'arrestation; que leurs maisons seroient incendiées & leurs biens confisqués. Le clergé a été rappellé dans ses possessions; les moines ont été obligés de reprendre le froc. Les quatre cinquièmes des habitans prennent part à la rébellion; ils ont en campagne près de dix mille hommes divisés en diverses bandes. Cependant les villes de Bastia, de Saint-Florent & de Calvy restent fidelles à la république. Dès le 14 Mai, Paoli avoit publié dans toute l'isle, une analyse des prétendues nouvelles arrivées de Marseille. C'étoit l'élévation de Philippe d'Orleans sur le trône; le désarmement, l'arrestation & le massacre de 5 mille Marseillois; c'étoit enfin l'envoi d'un grand nombre de commissaires conventionels, pour porter la flamme & le feu dans les départemens. Le 26 Mai, Paoli fit l'ouverture de la *Consulta*, en prononçant un discours dont les expressions onctueuses, arrachèrent des larmes à deux mille auditeurs. Pozzo-di-Borgo acheva de fasciner les yeux de la multitude; & les premiers décrets émanés de cette assemblée, sont la preuve de l'excès de l'égarement. Les commissaires dans cet état de choses, pensent qu'un seul moyen est capable de ramener les esprits, c'est de fermer le trésor public à tous les fonctionaires indigènes. " — Barrere, qui fait connoître à la Convention ces détails affligeans, propose d'autres mesures pour atteindre le même but. Voici le décret adopté. "

„ La Convention approuve les arrêtés pris par les représentans du peuple dans l'isle de Corse. L'arrêté du département, ayant pour objet la convocation des assemblées, & tous les arrêtés qui en ont été la suite, sont nuls. Les payemens & les appointemens des fonctionaires publics rebelles sont suspendus. Le comité de division examinera s'il n'est pas nécessaire de diviser l'isle de Corse en deux départemens. Un nouveau rapport sur la conduite de Paoli & des administrateurs, sera incessamment fait à la Convention...... "

Une lettre de Gillet Commissaire à Nantes, en date du 2 Juillet, confirme la déroute des révoltés; le Général Canclaux est en marche pour les poursuivre, & l'on espère qu'en moins de huit jours, ces départemens vont être entièrement purgés de brigands. Une autre lettre annonce que la division règne entre les sections de Lyon, & que le peuple commence à ouvrir les yeux. L'esprit public renait dans le département de l'Isère.

Une lettre de Bourdon & Goupillau, représentans du peuple près l'armée de la Vendée, marque de Niort sous la date du 5 Juillet, que Westermann fait par-tout fuir devant lui les rébelles & ne cesse de les battre. Ils annoncent que les munitions & renforts qu'il avoit demandés, lui sont arrivés le jour même qui les attendoit, & qu'il pourra poursuivre ses victoires: ils esperent qu'avec toutes les mesures qui sont prises, cette malheureuse guerre sera bientôt terminée. (Ces nouvelles sont vivement applaudies.) — *Nous donnerons la lettre même de Westermann.*

On assure que le Général Felix Wimpffen a détaché une partie de l'armée des côtes de Cherbourg, qu'il commande, pour soutenir les fédérés qui marchent sur Paris. Dix départemens arment contre la Capitale. Ce sont le Jura, l'Isère, les bouches du Rhône & Loire, la Gironde, le Finistère, le Morbihan, le Calvados, l'Eure & Loise. Paris envoye contre eux des forces considérables, avec beaucoup d'artillerie. Ainsi voilà une seconde guerre civile qui va déchirer la France.

Les succès des armes Françoises commence à chanceller dans le Mont-blanc & à Nice. Depuis la fameuse victoire qu'ils ont remportée le 12. ils ont été repoussés en deux occasions par les troupes Autrichiennes & Piemontoises, le 18. & le 22 Juin. Il est vrai que la perte de ces derniers a été très considérable en officiers & en soldats; mais ils sont restés maitres du champ de bataille. Nice est menacée par mer & par terre.

Les Espagnols bien que défaits en plusieurs rencontres, se sont rendus maitres de la forteresse de Bellegarde; ils menacent Collioure & Perpignan.

Le Général Custine écrit le 2 Juillet. „ Je vous annonce avec plaisir, que les troupes de la République ont été attaquées dans plusieurs avant-postes, par le double de celles que nous avions; mais les soldats François ont repoussé avec une grande perte, les janissaires des Puissances coalisées. A Pont-à-Marque, l'action a été des plus vives; les ennemis y arrivoient avec la confiance d'une victoire assurée: après une action longue & très-vive, ils ont été obligés d'abandonner leur entreprise, & se sont retirés avec une grande perte; la nôtre a été beaucoup moindre, & la communication de Lille à Douai, par Pont-à-Marque, se trouve encore conservée. Pont-à-Rache a été aussi attaqué, ainsi que l'abbaye de Flines; mais à tous ces postes, l'ennemi n'a eu aucun avantage, & il a été forcé à la retraite, après un combat très rude, & sans nous avoir fait perdre de terrein, malgré la très grande supériorité de nos ennemis en hommes & en artillerie. "

Marseille, du 10. Juillet.

......„ Nous avons vu & sans étonnement, plusieurs gazetes Angloises démentir, ce qu'avoient annoncé d'autres papiers Anglois, (& cela d'après un prétendu rapport fait à l'Amirauté,) touchant cette fameuse victoire remportée par une flote Angloise sur une escadre Françoise, qu'elle avoit signalée par le 340e. dégré de longitude, & le 15e. de latitude; victoire qui avoit été suivie par la prise de la Martinique. La date & les circonstances de cet événement, nous avoient deslors inspiré des doutes, que l'événement a justifiés. En effet, il étoit dit dans ces feuilles, que le vaisseau *le Cumberlan*, parti de la Jamaique le 21 Avril, avoit apporté cette nouvelle à Londres. Or on sait que la Jamaique est éloignée de près de 1200 lieues, de l'endroit où l'on supposoit s'être donné le combat; on se rappelle aussi que cette bataille a dû avoir lieu le 18. du même mois. Comment donc cette nouvelle a-t-elle pu parvenir en trois jours à une si longue distance, tandis que d'un autre côté, elle n'est arrivée à Londres que plus de deux mois après, quoiqu'il n'y ait que 18 jours de traversée? Comment d'ailleurs n'y a-t-elle été portée que par hazard, d'un autre parage, & par un vaisseau étranger à la flote victorieuse? Voilà des questions auxquelles il seroit assez difficile de répondre. Aussi savons nous aujourd'hui d'une manière positive, qu'il n'y a réellement eu aucun combat ni à cette époque ni à cet endroit. Il est bien vrai que l'Amiral Gardner a tenté de bombarder les forts de la Martinique; mais après avoir essuyé une résistance plus opiniâtre, qu'il ne s'y attendoit, il s'est vu contraint d'abandonner cette entreprise, jusqu'à l'arrivée des secours qu'il a fait demander à l'Amirauté. Pendant l'intervalle, les François & les colons réunis, n'ont rien négligé pour mettre le port & les villes, dans un état de défense respectable. L'harmonie & la concorde renaissent dans cette isle; le danger commun rapproche tous les esprits..... "

Lettre de l'Electeur de Cologne, Gr: Maitre de l'Ordre Theutonique, à Dumourier.

„ J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 12. & j'ai été fort étonné d'apprendre, que vous étiez encore à Mergentheim. J'avois espéré que vous rendriez justice aux ménagemens que j'avois mis, en ordonnant à mon stadhal-

der, de vous engager à choisir un autre domicile; mais il paroit que vous cherchez une explication ultérieure de mes sentimens, que je ne veux pas tarder à vous donner. "

„ La France travaillée dans son intérieur, par différentes factions sans principes, ne m'inspiroit dans le commencement que de la pitié, qu'une faction de scélérats a su par ses forfaits, convertir en horreur. J'avois considéré ce qui se faisoit, comme des momens de démence, & quoique moi-même & l'Ordre Teutonique, dont la direction m'est confiée, y fissent des pertes considérables, je les ai regardées comme un cas de malheur, & me flattois de revoir un nouvel ordre de choses, s'établir au moment de la résipiscence. Tout esprit d'ordre & de gouvernement étoit bouleversé en France, mais tout le reste de l'Univers étoit tranquille. Ce n'est qu'à vous, monsieur, & à votre ministère qu'on est redevable d'avoir entrainé la plus grande partie de l'Univers, à se mêler de ces malheureuses affaires; c'est vous qui avez le premier décidé la France, à porter ses armes dans un pays étranger, à attaquer ses voisins, & à chercher d'y étendre le fléau, qui la déchire dans son sein. Le sang versé, les impositions & vexations cruelles qu'entraine une guerre aussi générale, & désastreuse pour la France, ainsi que pour toute l'Europe, retombent sur vous, comme le premier auteur & moteur de ces calamités; & la manière distinguée & brillante avec laquelle vous avez commandé les armées, ne peut effacer ni faire oublier les maux, que vous avez causés à l'humanité. "

„ Je ne parle point de la façon dont vous avez quitté l'armée Françoise. Mon jugement dirigé uniquement comme celui d'un particulier, par les sentimens d'honnêteté, de loyauté & de probité, pourroit ne pas vous convenir; & je suis charmé pour vous, que vous ayez pu prendre pour marque d'estime, la curiosité des peuples, de voir l'auteur de leur malheur & l'objet de leur crainte, hors d'état de leur nuire. "

„ Ce ne sont pas vos principes, mais les circonstances qui ont changé, & si les grandes Puissances croient que vous puissiez leur être utile, ou que vous croyez qu'elles vous seront redevables, je vous assure que pour moi, comme simple particulier chargé de l'administration de quelques contrées, qui ont voulu m'élire pour leur chef, je ne puis penser de même, ni me mettre en aucune relation avec vous; mais je dois plutôt réitérer les ordres donnés à mon stadhalder, d'accélérer votre départ. C'est avec ces sentimens, &c. "

Fatigué des instances réitérées de Dumourier, l'Empereur s'est enfin décidé plus par humanité que par estime, à lui permettre de se fixer dans le Luxembourg. Peut-être S. M. I. a-t-elle voulu par là s'acquitter des obligations qu'Elle a eues dans le tems à l'ex-Général, dont la trahison a si bien servi les projets des Puissances coalisées. Au surplus, la manière dont ce Pce. lui accorde cette faveur, prouve le prix qu'il attache au service, & le peu de cas qu'il fait de celui qui l'a rendu. — On dit que le Pce. de Cobourg vient aussi de lui témoigner sa reconnoissance, mais d'un autre manière. Il l'a fait arrêter à Ostende, sous prétexte d'écrits dangereux qu'il a publiés dernièrement à Bruxelles, & qui ont été défendus sous les peines les plus sévères.

Extrait d'une lettre en réponse adressée à notre Bureau. Erlang ce 18 Juillet.

Vous me demandez Mr. où notre Gazetier a pris la note qu'il dit avoir été remise par M. de Hervey Ministre de la Cour d'Angleterre près de celle de Florence, au Secrétaire d'Etat du Duc Régnant, ainsi que la circulaire du même à tous les autres ministres étrangers. Je vous répondrai que je l'ignore absolument; tout ce que je sais, & d'une manière positive, c'est qu'il a été le premier à rendre publique, cette correspondance d'un genre nouveau; ce qui, vu son éloignement, & son peu de relations avec l'Italie, pourroit non sans fondement, inspirer quelques doutes sur l'autenticité de ces pieces. Ce qui peut-être, dumoins à mon avis, pourroit encore plus contribuer à les faire regarder comme apocriphes, c'est le ton impérieux qui y règne d'un bout à l'autre; ton que la Cour de Londres n'a pris jusqu'à cet instant vis-à-vis d'aucun autre. Aussi modérée que circonspecte dans ses relations extérieures, ne hazardant jamais aucune démarche, qu'elle ne puisse avouer & soutenir dans tous les tems, il est peu probable qu'elle voulut se permettre envers des Puissances, dont la rapprochent nécessairement & son intérêt & la politique, des procédés qui ne pourroient que rompre cette union. Au surplus M. je n'ai aucuns renseignemens positifs sur ces notes, & si j'avois un conseil à vous donner, ce seroit d'attendre que vous en ayez de plus certains, pour les insérer dans votre feuille. — Je suis.....,

De Herin, le 10 Juillet.

Les difficultés & les risques augmentent à mesure que nous avançons. La proximité des assiégés nous force à conduire maintenant le travail par la sape, avec des gabions qu'on remplit de terre. Les assiégés, du parapet du chemin couvert, plongent presque dans nos travaux, ont démonté ou endommagé plusieurs de nos batteries, & cherchent à inquiéter les travailleurs, par le feu de leur mousqueterie. Les troupes qui protègent la tranchée, ripostent vivement, pendant que les batteries des canons & des mortiers, jouent sur les ouvrages de la place avec le plus grand effet.

Ce matin, l'ennemi a fait un mouvement du côté de Villerspol. Nos avant-postes se sont repliés, jusqu'à ce que leurs forces fussent suffisamment concentrées, alors ils sont tombés sur l'ennemi qu'ils ont vivement repoussé.

Le plus fort de l'ouvrage dans ce moment, se fait sous terre. On est occupé à élargir la troisième parallele, qui dans plusieurs endroits, n'est éloignée de la crête du chemin couvert, que d'une vingtaine de toises, & coupe le glacis. On y a construit les batteries de pierriers, de bombes & de perdreaux, qui en partie ont déjà joué avec beaucoup d'effet.

La majeure partie de la grosse artillerie de siege, est partie pour se rendre devant Valenciennes. Le siege de cette importante forteresse, se continue avec la plus grande vivacité, malgré tous les obstacles que les assiégés tachent de mettre, pour retarder nos opérations militaires. Le 5. & le 7. la garnison a fait de vigoureuses sorties, où elle a été repoussée, malgré son opiniatreté à percer jusqu'à nos batteries, qu'elle a cependant endommagées. Le bombardement est toujours très actif, & continue à incendier les restes de cette malheureuse cité. Des déserteurs nouvellement arrivés à l'armée Angloise, disent que la femme du Commandant Ferrand, a été tuée par un éclat de bombe, ce qui le rend furieux.

Le 6. un gros Corps de troupes Françoises, venant du camp de Mouveaux, a été attaquer le poste Hollandois de Wateslo, qui s'est si vivement défendu, qu'il a donné le tems à des renforts considérables d'arriver; alors les Bataves ont forcé les François à se replier.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 8 Juillet.

Chaque jour à mesure que l'on approche de la ville, notre perte en hommes devient plus considérable. L'on remarque sur-tout, qu'une coulevrine placée sur la porte de Mons, ne cesse de tirer continuellement, & nous fait beaucoup de mal. En général, les officiers Impériaux qui se connoissent en bravoure, avouent que la garnison de Valenciennes se défend avec autant de courage & plus d'intelligence, que l'on ne s'y étoit attendu. Dernièrement un boulet tiré de la place, a mis le feu à un dépôt considérable de poudre & de bombes, ce qui causa une explosion terrible; plusieurs personnes ont été blessées par ce malheureux accident. — Pendant que Valenciennes se défend de manière à laisser le tems aux Généraux François, de faire une tentative pour secourir cette place, il se fait des mouvemens dans les différens Corps d'armée, qui bordent nos frontières, annonçant que c'est en effet leur dessein. Le camp de la Magdelaine sous Lille & celui de Cassel, paroissent vouloir se réunir, & se combiner avec la grande armée, commandée par le Général Custine, pour faire une puissante diversion. D'un autre côté, il se rassemble sous les murs de Dunkerque, une armée assez considérable. On a pris les mesures nécessaires pour couvrir Ostende.

De Russelsheim, près de Mayence, le 9 Juillet.

Le sort de Mayence ne tardera pas à être décidé. Les Allemands continuent à s'approcher de plus en plus de la place. Avant-hier matin, ils se sont emparés des batteries de Zahlbach, après avoir taillé en pieces un grand nombre de François & dispersé le reste. La nuit dernière, il a encore été jetté quantité de bombes dans la ville.

Le 7. & le 8. les Allemands continuerent à faire le feu le plus vif sur Mayence; les ennemis y répondirent à peine. Vers les 9 heures du soir, les troupes combinées reçurent ordre de se disposer à attaquer Costheim. L'attaque commença dès les 10 heures. Pendant la canonade, les Prussiens, les Saxons & les Hessois se partagèrent en différentes colonnes, entourèrent l'endroit, & après avoir taillé en pieces les postes avancés, ils emportèrent Costheim, l'epée à la main, vers les 2 heures après minuit. Toutes les rues de la ville étoient jonchées de morts; 3 à 400 François furent faits prisonniers. Nous ignorons encore la perte des troupes combinées. Elles ont aussi emporté 2 redoutes près de Costheim. On nous dit que les François viennent également d'être chassés de celle qui est à la tête du Rhin.